

Konkurse - Faillites - Fallimenti

FR

1. Débitrice: **JPS/RLC Saràl**, 1674 Montet (Glâne)

2. Déclaration de faillite: 27.01.2011

3. Suspension de faillite: 09.02.2011

4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 07.03.2011

5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. Remarques: Fabrication, achat, vente et réparation de tous appareils liés à la production d'énergie; opérations immobilières (réf. sect. 1)

Office cantonal des faillites, W. Girard, substitut

1700 Fribourg

00596879